

Aperçu des primes

Primes annuelles
CHF

Groupe de personnes 1

L'ensemble du personnel devant obligatoirement être assuré (AO) selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). 826.90

Total intermédiaire 826.90

1.25% Suppl. paiem. acompte sem. 10.30

Total 837.20

Rabais

Dans les taux de primes, les rabais suivants sont pris en compte:

Rabais de combinaison pour autant que l'assurance LAA se trouve à Zurich -5.00 %